



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA
COUR INTERIEURE ET DE CARRELAGE DU PASSAGE
COUVERT ET DES GUERITES DE L'AGENCE GITEGA
DE LA BRB.**

Bujumbura, Octobre 2025

4

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUR INTERIEURE ET DE CARRELAGE DU PASSAGE COUVERT ET DES GUERITES DE L'AGENCE GITEGA DE LA BRB.

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web www.brb.bi et le Journal « Le RENOUVEAU » lance un **Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour l'exécution des travaux de pavage de la cour intérieure et de carrelage du passage couvert et des guérites de l'Agence GITEGA de la BRB.**

2. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché. Les groupements d'entreprise ne sont pas acceptés.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des marchés de la BRB.

5. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

6. Visite des lieux

Une visite des lieux **obligatoire**, est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux préparer des offres qui répondent aux attentes du Maître de l'Ouvrage, et aura lieu en date du 24/10/2025 à **11h00**. Le rassemblement se fera à l'entrée de l'Agence GITEGA de la BRB.

Un certificat de visite des lieux à joindre à l'offre sera délivré au terme de la visite.

7. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission **d'un montant d'un million de Francs Burundi (BIF 1 000 000)** est exigée. Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

- a) La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours suivant l'expiration de la période de validité des offres.

4

- b) La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation et constitué la garantie requise.
- c) Pour les soumissionnaires non retenus, la garantie de soumission leur sera retournée dans un délai maximum de 30 jours calendaires après expiration du délai de validité des offres.
- d) La garantie de soumission sera saisie :
 - a) Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;
 - b) Si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais fixés, à signer le contrat.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout soumissionnaire intéressé auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, Bureau n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, e-mail : www.brb.bi, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cinquante mille Francs Burundi (BIF 50 000)** non remboursable, à verser sur le compte n° **CC11 634** intitulé « *Compte Transit paiement BRB/BIF* » ouvert à la BRB.

9. Contenu du dossier d'appel d'offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif ;
- d) Les critères d'évaluation des offres ;
- e) Les annexes.

10. Contenu de l'offre

10.1. Offre technique

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques suivants :

A. Documents administratifs

- a. Une lettre de soumission de l'offre technique, conforme au modèle donné en annexe, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire et adressée à Monsieur le Gouverneur de la BRB. En cas de délégation, ladite lettre sera accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire ;
- b. Une garantie bancaire de soumission d'un million de Francs Burundi (BIF 1 000 000);

- c. Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, conforme au modèle donné en annexe;
 - d. Une copie des statuts de la société ;
 - e. Une copie du registre de commerce ;
 - f. Une attestation de non redevabilité fiscale encore valide ;
 - g. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
 - h. Une attestation de non redevabilité à l'INSS encore valide ;
 - i. La preuve d'achat du DAO ;
 - j. Une attestation de non faillite valide, datant d'au plus 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
 - k. Un certificat de visite des lieux ;
- NB :** L'absence ou la non-conformité d'un document parmi ceux énumérés ci-dessus entraîne le rejet automatique de l'offre.

B. Documents techniques

- a) Trois (3) bilans audités et approuvés par l'autorité fiscale, pour les 3 dernières années (2022, 2023 et 2024), avec un chiffre d'affaire annuel moyen d'un montant minimum de cent millions de Francs Burundi (BIF 100 000 000) ;
- b) Une attestation de capacité financière **de cinquante millions de Francs Burundi (BIF 50 000 000)**, délivrée par une Banque ;
- c) Expérience similaire : fournir des preuves attestant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès au moins trois (3) travaux similaires (PV de réception provisoire ou définitive, attestation de bonne exécution, ou équivalent) ;
- d) Liste du gros matériel nécessaire pour l'exécution des travaux avec des preuves attestant leur disponibilité (Camion benne, véhicule de liaison, station totale ou théodolite, compacteur) ;
- e) Un planning d'exécution présenté sous la forme de Diagramme de GANTT avec une méthodologie de travail bien détaillée ;
- f) Les CV actualisés du personnel aligné datant d'un moins 1 mois jusqu'à la date de soumission, les attestations de services rendus ainsi que les copies des diplômes certifiées conformes à l'original, délivrées par le Ministère ayant l'Éducation Nationale dans ses attributions.

Le personnel doit être techniquement qualifié conformément aux exigences des travaux objet du présent marché. Chaque membre du personnel doit avoir déjà exécuté avec succès au moins trois (3) travaux de pavage et de carrelage, séparément ou dans les mêmes projets. Le personnel sera composé au minimum de :

- Un Ingénieur Civil/Industriel /Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des travaux du Génie Civil ;
- Un Technicien Conducteur des travaux de niveau A2 avec une expérience d'au moins 5 ans dans l'exécution des travaux du Génie Civil en tant que Chef de chantier.

- Un Technicien Géomètre-topographe de niveau A2 ayant une expérience d'au moins 5 ans dans les travaux de levés topographiques, d'implantation des bâtiments et d'établissement des plans de recollement.

N.B : La BRB se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents présentés par les soumissionnaires.

10.2. Offre financière

L'offre financière comprendra les documents ci-après :

- 1) La lettre de soumission de l'offre financière conforme au modèle donné en annexe ;
- 2) Le devis quantitatif estimatif dûment complété et signé ;
- 3) Le bordereau des prix unitaires dûment complété et signé, en version papier et en version électronique sur la clé USB.

En cas de divergence entre l'original et les versions électroniques, seul l'original fera foi.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

11. Présentation des offres

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront emballées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour l'exécution des travaux de pavage de la cour intérieure et de carrelage du passage couvert et des guérites de l'Agence GITEGA de la BRB** ».

L'enveloppe extérieure contenant les 2 offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P. 705 Bujumbura

Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée

12. Dépôt et ouverture des offres

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage), au plus tard le **6/10/2025 à 10h00.**

Les offres techniques seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse suivante : **4^{ème} étage, Bureau n°4.23, le même jour, à 10h30 min.**

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

13. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires dès la date d'ouverture des offres.

14. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

15. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant et selon les échéances suivantes :

a) Avance de démarrage

Une avance de démarrage de maximum **vingt pour cent (20%)** du montant du marché peut être versée à l'**Entrepreneur** sur sa demande expresse après la signature du contrat, dans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables.

Cette avance doit être garantie à cent pour cent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé par le **Maître de l'Ouvrage**.

La restitution de l'avance de démarrage commencera à partir du premier décompte et doit être terminée quand le paiement aura atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant total du marché.

- b)** Quand l'avancement des travaux a atteint au moins quatre-vingt pour cent (80%), le paiement d'un montant de quatre-vingt pour cent (80%) est subordonné à la récupération de la garantie de l'avance de démarrage.
- c)** Paiement de **vingt pour cent (20%)** après la réception provisoire dûment signée par les deux parties.

16. Délai d'exécution du marché

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de quarante –cinq (45) **jours calendaires** comptés à partir de la signature du contrat. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

17. Garantie de bonne exécution

L'**Entrepreneur** est tenu de fournir au **Maître d'Ouvrage** une garantie de bonne exécution sous forme de garantie bancaire conforme au modèle incluse dans le Dossier d'Appel d'offres.

Le montant de la garantie de bonne exécution est égal à cinq pour cent (5 %) du montant total du marché.

La garantie sera constituée dans les trente (30) jours calendriers qui suivent la signature du contrat.

18. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 8.

19. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 09 / 10 / 2025

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

